



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 05 OCTOBRE 2021

Présents : MM. Andrieu - Chuppé – Da Mata – Febvay – Lacour – Plassart

Comité : M. Letellier

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

CLASSEMENT

Ville de MONTMORENCY: Parc des Sports NELSON MANDELA NNI 954280104 et 954289901

MM. FEBVAY et PLASSART de la CDTIS 95 se sont rendus le jeudi 30 septembre à 18h00, rue de la Butte aux Pères pour classement du gymnase et de l'éclairage du terrain.

Ville de SAINT GRATIEN : Stade Auguste DELAUNE NNI 955550301

M. PLASSART de la CDTIS 95 s'est rendu le lundi 04 octobre à 10h00, 12, rue des Cressonnières pour classement du terrain.

Ville d'ERMONT: Stade Auguste RENOIR NNI 952190101

La commission se rendra le jeudi 07 octobre à 14h00, 12, rue du Syndicat pour classement du terrain.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrains en éclairage.